



Location de l'espace pour une résidence

Critères:

1. La compagnie doit être légalement constituée en association (conformément aux art. 60 ss CCS ou équivalent) ; elle doit être professionnelle(1) et active dans le domaine des arts de la scène(2)
2. La compagnie doit avoir son siège en Suisse. La priorité sera donnée aux compagnies implantées 1. dans le Nord vaudois, 2. dans le canton de Vaud, 3. En Suisse romande. La Fondation peut accueillir des groupes venant du réseau international, dans la mesure où ils trouvent un partenaire dont le siège est en Suisse.
3. La compagnie doit à minima promouvoir la transition écologique dans le domaine du théâtre et sensibiliser aux problématiques liées à la crise climatique et au respect du vivant.
4. La durée de la résidence doit être d'au minimum une semaine (5 à 7 jours) et d'au maximum 1 mois; des exceptions peuvent s'appliquer en fonction de la disponibilité de la Maison. La compagnie doit loger en résidence sur place pour la durée convenue.

(1) **Professionnelle:** Compagnie de théâtre reconnue par la profession, ou dont les artistes ont bénéficié d'une formation dans une école professionnelles ou ont une expérience équivalente

(2) **Les arts de la scène :** Fusion des domaines attribuée dans les arts du spectacle vivant tel que : théâtre, danse, musique, cabaret, performance, cirque contemporain, théâtre de marionnettes, arts de la rue...

Marche à suivre :

Les compagnies intéressées à louer l'espace pour travailler en résidence au Mûriers doivent en faire la demande en adressant :

- une brève présentation du projet ainsi qu'un CV de la Cie
- la période ou les périodes et durée de résidence souhaitée

Le lieu

La Maison dispose d'un grand appartement relié directement par un escalier à un espace de répétition de 100m² sous les combles de la maison, sise au chemin des Mûriers 1 à 1420 Fiez.

Les compagnies peuvent y vivre et y travailler en immersion, dans un environnement calme et retiré des sollicitations extérieures quotidiennes.

La Maison dispose actuellement de 3 chambres pouvant accueillir et loger entre 3 et 5 personnes, jusqu'à 8 en mode dortoir.

Tarif et règlement

Un *Contrat de location de la Maison* ainsi que et le *Règlement d'utilisation de la Maison* vous seront envoyés.

Dans la mesure du possible et sans jamais mettre en péril la poursuite de son existence, la Fondation fixe des tarifs qui ne constituent pas une barrière à l'émergence de nouveaux projets.

Actuellement le tarif pour une semaine (5 à 7 jours) de location est fixé à 570.- plus 130.- de conciergerie et le coût des taxes de séjour perçues par la commune.

Contact

Fondation les Mûriers

Thierry Crozat

thierry.crozat@muriers.ch